

	<p>Ville de Saint-Loubès (Gironde)</p> <p>Séance du Conseil Municipal du vendredi 29 avril 2011, 18h00</p>	<p><u>COMPTE RENDU</u></p> <p><i>Articles L2121-25 et R2121-11 du Code général des collectivités territoriales</i></p>
---	--	---

NOMBRE DE MEMBRES :**DATE DE LA CONVOCATION : 22/04/2011****DATE D’AFFICHAGE : 22/04/2011**

Afférents au Conseil Municipal :29

En exercice :29

L’an deux mil onze et le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en l’hôtel de ville de SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Présents	DURAND Pierre BARIANT Pierre BAUDET Jean-Michel BELMONTE Brigitte BERTHELIER Jean Michel BONNEAU CASTET Jean-François DUVERNE Bernard GOUILLAUD Françoise HAUTEFAYE Colette	KNIBBS Paula LAMBERT Sylvie LIGNAC Bernadette MASSONNEAU Bernard REY Gérard RODRIGUEZ André RUBIO Marie-Christine RUNDSTADLER Marianna SEVERIN Marie France STURNY Lilian
Absents qui avaient donné pouvoir	BONNAMY Monique : pouvoir donné à BARIANT Pierre BOVA Marie : pouvoir donné à Monsieur DUVERNE GIACOMINI Pierre : pouvoir donné à DURAND Pierre GONZALEZ José : pouvoir donné à GOUILLAUD Françoise QUILICO Chantal : pouvoir donné à BONNEAU-CASTET Jean-François STURNY Lilian : pouvoir donné à RODRIGUEZ André	
Absents	DURAND Agnès MAUGET Denis ROUX Serge TEYNAT Marie	
Secrétaire de séance	RODRIGUEZ André	

§§§

Le procès-verbal du précédent conseil est examiné. Des remarques sont faites qui seront consignées dans le procès-verbal de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 28 mars 2011 est adopté à l’unanimité.

Monsieur le Maire désigne un secrétaire de séance parmi les membres du conseil municipal puis aborde l’ordre du jour.

I – FINANCES**• D2011-04-01 TAXES LOCALES**

Conformément à ce qui avait été annoncé lors de la commission des finances et de la précédente séance du conseil municipal à l'occasion du vote du budget 2011, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux des taxes locales 2011, selon le tableau ci-joint, en appliquant le taux de 1,9%. (annexe 1)

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative aux taux des taxes locales est adoptée par 22 voix pour et 3 voix contre (BONNEAU-CASTET Jean-François, QUILICO Chantal, TERRIEN Alain).

• D2011-04-02 DELIBERATION MODIFICATIVE 1

A la suite du vote du budget 2011, diverses décisions modificatives d'augmentation et de diminution de crédits s'avèrent nécessaires telles que détaillées dans le tableau ci-joint :

Fonctionnement			
article	objet	dépenses	recettes
23	Virement à investissement	167 026,00	
70878	Remboursement raccordement électrique		10 020,00
7311	Contributions directes		154 000,00
7411	Dotation forfaitaire (DGF ETAT)		-12 229,00
74121	Dotation solidarité rurale (DGF ETAT)		1 734,00
74127	Dotation nationale de péréquation (DGF ETAT)		4 591,00
74833	Compensation exonération accordées par l'état Taxe Professionnelles		406,00
74834	Compensation exonération accordées par l'état Taxes foncières		1 945,00
74835	Compensation exonération accordées par l'état Taxe Habitation		6 559,00
TOTAL		167 026,00	167 026,00
		€	

Investissement			
article	objet	dépenses	recettes
21	Virement de fonctionnement		167 026,00 €
23312-15	Transfert de crédit travaux de peinture école / mobilier scolaire	-4 000,00	
21534-11	Raccordement ERDF chemin du Gravas	10 020,00	
2184-20	Transfert de crédit travaux de peinture école / mobilier scolaire	4 000,00	
2313-87	Cuisine centrale	135 406,00	
2315-11	Supplément travaux de voirie 2010 (chemin de Lestrille)	21 600,00	
TOTAL		167 026,00	167 026,00 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la délibération modificative 1 du budget communal est adoptée par 22 voix pour, 1 voix contre (TERRIEN Alain) et 2 abstentions (BONNEAU-CASTET Jean-François, QUILICO Chantal).

• **D2011-04-03 SUBVENTION CAF**

Dans le cadre de la transformation de l'ancien logement de fonction de l'école maternelle Jean de la Fontaine en Accueil Périscolaire, la CAF nous précise les modalités de financement de l'opération. Le taux et le mode de financement sont définis au regard du potentiel financier du territoire et du quotient familial moyen des familles allocataires. Pour notre commune, le financement s'établirait à 24% pour moitié en subvention et moitié en prêt à taux zéro. Il convient de solliciter ces financements selon le plan de financement suivant :

<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
<i>Travaux et équipement de l'ALSH La Fontaine (enveloppe prévisionnelle)</i>	225 000,00 €
<i>Subvention sollicitée (12% sur H.T)</i>	22 575,24 €
<i>Prêt à taux zéro sollicité (12% sur H.T)</i>	22 575,24 €

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la demande de subvention à la CAF est adoptée à l'unanimité.

• **D2011-04-04 RACCORDEMENT ERDF**

ERDF nous a adressé le devis de 10 018,63 € TTC, afin de raccorder en électricité un terrain situé chemin du Gravas. Le terrain à aménager ayant été divisé en 5 lots, la commune entend demander l'institution de la participation pour voies et réseaux (PVR) qui avait été établie par délibération en janvier 2010 (D2010-01-03).

Chaque acquéreur d'un lot devra s'acquitter, après émission d'un titre de recette nominatif, de la somme de 2003,73 €, si le lot était divisé en deux la somme serait de 1001,86€.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci est procédé au vote.

La délibération relative au raccordement EDF est adoptée à l'unanimité.

• **D2011-04-05 TARIFS SEJOURS ETE**

Il est proposé au conseil municipal de valider les tarifs pour les accueils de loisir été et camps 2011:

CAMP ou STAGE	TARIF (€)			
	A	B	C	H.C.*
<u>Maternels</u>				
Séjour Au cœur des Landes	143	168	193	210
Stage Poney	63	74	85	93
Stage Multisport	63	74	85	93
<u>Primaires et Ados</u>				
Séjour au Futuroscope	143	168	193	210
Séjour au Puy du Fou	143	168	193	210
Stage Poney	63	74	85	93
Séjour en Corrèze	459	540	621	675
Séjour à Rouffiac	286	337	387	421
Vacances Sportives 8/10 ans	33	39	45	49
Vacances Sportives 10/15 ans	33	39	45	49
Séjour à l'Ile d'Oléron	479	564	649	705
Séjour à Carcans Maubuisson	171	201	231	251

**Hors Commune*

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le paiement des camps de la manière suivante :

- 30 % d'arrhes pour la réservation,
- le solde en une ou deux fois selon les possibilités des familles.
- Pour les fratries, il est proposé d'accorder une diminution du prix de 10% pour une deuxième inscription, et 15 % pour les enfants suivants.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci est procédé au vote.

La délibération relative aux tarifs des séjours été est adoptée à l'unanimité.

• **D2011-04-06 REDUCTION DE TITRES**

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la réduction des titres suivants :

- | | | |
|----------------|---------|---------------------|
| • Titre 186/08 | 10,99 € | Transport scolaire |
| • Titre 091/09 | 16,24 € | Restaurant scolaire |
| • Titre 508/10 | 24,60€ | Restaurant scolaire |

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci est procédé au vote.

La délibération relative à la réduction de titres été est adoptée à l'unanimité.

II – MARCHES PUBLICS

- **D2011-04-07 MARCHE DE VOIRIE CHEMIN DE L'ESVENTAT et du ROY**

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été réalisée pour le programme de travaux de voirie à effectuer sur deux voies communales, chemin de l'Esventat et chemin du Roy,

Pour faire suite à l'analyse des offres réalisée, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le marché avec l'entreprise retenue et prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Il est proposé de retenir la société Eurovia Gironde pour un montant de 630 955, 00 € TTC. Après débat du conseil, il est procédé au vote.

La délibération relative au marché de voirie chemins de l'Esventat et du Roy est adoptée par 24 voix pour et 1 abstention (KNIBBS Paula).

- **D2011-04-08 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage - Rapport sur le principe de la délégation de service public**

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service. (art. L 1411-1).

La procédure est très encadrée, et préalablement au lancement de la procédure, il convient d'approuver le recours à ce mode de gestion.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1 et suivants et R 1411-1 et suivants;

Considérant la nécessité de procéder au choix d'un mode de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Loubès ressortant de la compétence communale ;

Considérant que l'aire est actuellement gérée dans le cadre d'une délégation de service public qui arrive à terme le 31 décembre 2011;

Vu l'article 1411-14 du code général des collectivités territoriales disposant que l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le principe de délégation du service public ;

Vu le rapport de présentation annexé contenant la présentation de l'aire ainsi que les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public conformément à l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe du recours à une délégation de service public par voie d'affermage pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation annexé (annexe 2), et autoriser le lancement de la procédure de délégation de service public.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci est procédé au vote.

La délibération relative au rapport de présentation de l'aire d'accueil des gens du voyage est adoptée à l'unanimité.

III – URBANISME

- **D2011-04-09 DENOMINATION DE VOIES des LOTISSEMENTS LE CLOS DE GRAFEUIL et la CLAIRIERE DE COUVERTAIRE**

Deux nouveaux lotissements ont été créés sur la commune : le Clos de Grafeuil et la Clairière de Couvertaire.

Une première rue a été nommée pour le Clos de Grafeuil lors du précédent conseil municipal. Il convient d'en nommer une deuxième.

Pour la Clairière de Couvertaire, une seule voie en impasse doit être nommée.

Propositions :

- Camille Saint-Saëns
- Gutenberg
- Pierre et Marie Curie
- Georges Charpak
- Professeur Langevin
- Isaak Newton

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est proposé de nommer la voie située Clos de Grafeuil : rue Pierre et Marie Curie ; et de nommer la voie située Clairière de Couvertaire : rue Isaac Newton.

La délibération relative à la dénomination de voies est adoptée à l'unanimité.

IV – DIVERS

- **D2011-04-10 REGLEMENT DU SPANC**

La commune de SAINT LOUBES dispose d'un Service Public d'Assainissement non collectif. La réglementation en vigueur prévoit l'établissement pour chaque service d'eau ou d'assainissement la mise en place d'un règlement de service qui définit les droits et les obligations de la collectivité, de l'exploitant du service et du client. (règlement annexe 3)

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative au règlement du SPANC est adoptée à l'unanimité.

- **D2011-04-11 CHALET EMMAUS**

La commune de SAINT LOUBES s'est déclarée candidate pour l'attribution par le Conseil Général de la Gironde d'un chalet EMMAUS. Ce logement est destiné à devenir un logement à vocation d'urgence.

La commune a la possibilité de solliciter le dispositif pour des logements allant du studio au T5. Les logements répondent aux normes label THPE ou BBC (en fonction des modèles) et seront livrés avec les installations de chauffage.

Le Conseil Général assurera gratuitement à la commune la fourniture et l'installation du chalet. La commune prendra à sa charge et réalisera l'étude de sol, les fondations nécessaires et la chape et le raccordement aux réseaux.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et la signature de la convention correspondante.

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative aux chalets Emmaüs est adoptée à l'unanimité.

- **D2011-04-12 CHARTE DE GESTION DES COLLECTIONS**

Il est proposé au conseil municipal de valider la charte de gestion des collections de la bibliothèque de SAINT LOUBES (annexe 4)

Ce projet de délibération est présenté au Conseil municipal. Après débat de celui-ci, il est procédé au vote.

La délibération relative à la charte de gestion des collections de la bibliothèque de Saint-Loubès est adoptée à l'unanimité.

V – QUESTIONS DIVERSES

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2011-04-01	Taxes locales
D2011-04-02	Délibération modificative 1 budget communal
D2011-04-03	Subvention CAF accueil périscolaire La Fontaine
D2011-04-04	Raccordement ERDF
D2011-04-05	Tarifs séjours été
D2011-04-06	Réduction de titres
D2011-04-07	Marché de voirie chemins de l'Esventat et du Roy
D2011-04-08	Délégation de service public de l'aire d'accueil – Rapport sur le principe de la délégation.
D2011-04-09	Dénomination de voies
D2011-04-10	Règlement du SPANC
D2011-04-11	Chalets Emmaüs
D2011-04-12	Charte de gestion des collection de la bibliothèque municipale